

■ **Jean Dorsaz**, à Fully, CH-621.1.005.900-9, agent immobilier et d'affaires, raison individuelle dont la succession répudiée du titulaire a été déclarée en état de faillite (FOSC no 221 du 12. 11. 2004, p. 17, publ. 2541224). Par décision judiciaire du 10.01.2005, cette faillite a été suspendue faute d'actif.  
Journal no 50 du 14.01.2005  
(02649488 / CH-621.1.005.900-9)